

Décrets, arrêtés, circulaires

Textes généraux

Ministère de l'écologie et du développement durable

Arrêté du 3 octobre 2003 portant désignation du site Natura 2000 confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire (zone de protection spéciale)

NOR: DEVN0320323A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1 (II) et L. 414-1 (III), R. 214-16, R. 214-18, R. 214-20 et R. 214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1 (II), premier et deuxième alinéa, du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 de la confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » (zone de protection spéciale FR 2112006) l'espace délimité sur la carte au 1/70 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes dans le département des Ardennes : Apremont, Autry, Champigneulle, Châtel-Chéhery, Chevières, Cornay, Fléville, Grandham, Grandpré, Lançon, Marcq, Montcheutin, Mouron, Saint-Juvin, Senuc, Termes, Vaux-lès-Mouron.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 de la confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Ardennes, à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 2003.

Roselyne Bachelot-Narquin

Annexe
à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
de la confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Balbusard pêcheur	Pandion haliaetus
Bondrée apivore	Pernis apivorus
Busard cendré	Circus pygargus
Busard des roseaux	Circus aeruginosus
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
Chevalier sylvain	Tringa glareola
Cigogne blanche	Ciconia ciconia
Cigogne noire	Ciconia nigra
Combattant varié	Philomachus pugnax
Faucon émerillon	Falco columbarius
Faucon pèlerin	Falco peregrinus
Grande Aigrette	Ardea alba
Grue cendrée	Grus grus
Guifette noire	Chlidonias niger
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis
Milan noir	Milvus migrans
Milan royal	Milvus milvus
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio
Pluvier doré	Pluvialis apricaria

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Autour des palombes	Accipiter gentilis
Bécassine des marais	Gallinago gallinago
Bécassine sourde	Lymnocyptes minimus
Buse variable	Buteo buteo

Caille des blés	Coturnix coturnix
Canard chipeau	Anas strepera
Canard colvert	Anas platyrhynchos
Canard pilet	Anas acuta
Canard siffleur	Anas penelope
Canard souchet	Anas clypeata
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia
Chevalier culblanc	Tringa ochropus
Chevalier gambette	Tringa totanus
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos
Courlis cendré	Numenius arquata
Cygne tuberculé	Cygnus olor
Epervier d'Europe	Accipiter nisus
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
Faucon hobereau	Falco subbuteo
Foulque macroule	Fulica atra
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis
Grèbe huppé	Podiceps cristatus
Grive litorne	Turdus pilaris
Héron cendré	Ardea cinerea
Hirondelle de rivage	Riparia riparia
Mouette rieuse	Larus ridibundus
Petit Gravelot	Charadrius dubius
Râle d'eau	Rallus aquaticus
Sarcelle d'été	Anas querquedula
Sarcelle d'hiver	Anas crecca
Vanneau huppé	Vanellus vanellus

Zone de protection spéciale (ZPS)
CHAMPAGNE-ARDENNE (Ardennes)

FR2112006

Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire

1/80 000

3011 E et O Vouziers

3012 E et O Monthois

